

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 04504

Numéro SIREN : 841 339 138

Nom ou dénomination : A.M.Y

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2020 sous le numéro de dépôt 15031

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/15031

Type d'acte : Acte sous seing privé
Cession d'actions

Déposant :

Nom/dénomination : A.M.Y

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 841 339 138

N° gestion : 2019 B 04504

ITEC
13 CHEMIN DU PASSET
13016 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 841 339 138
CESSION D' ACTIONS

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
MARSEILLE
Le 18/06 2020 Dossier 2020 00013008, référence 1314P61 2020 A 05104
Enregistrement : 25 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros
Le Contrôleur des finances publiques

Martine PERRUCHETTI
Contrôleuse
des Finances Publiques

usignés,

APTAN Omur
/1976 à Marignane
ité française
36 Chemin de Saint Pierre

Ci-après dénommés "le cédant",
d'une part,

HEDED Abdelrahim
/1981 à Marseille
té française
77 Lot Clamony-13730 Saint Victoret

Ci-après dénommée "le cessionnaire",
d'autres parts,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

K.O

1



[Handwritten signature]



ITEC
13 CHEMIN DU PASSET
13016 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 841 339 138
CESSION D' ACTIONS

signés,

PTAN Omur
976 à Marignane
française
5 Chemin de Saint Pierre

Ci-après dénommés "le cédant",
d'une part,

EDED Abdelrahim
981 à Marseille
française
Lot Clamony-13730 Saint Victoret

Ci-après dénommée "le cessionnaire",
d'autres parts,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

K.O

1



sous seings privés en date du 20/07/2018, il existe une société par actions
ITEC au capital de 15 000 euros, divisé en 15 000 actions de 1 euro
entièrement libérées, dont le siège est fixé au 13 Chemin du Passet 13016
identifiée sous le numéro 841 339 138.

ITEC a pour objet principal :

Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires, voirie réseau

Le capital de la société est actuellement réparti comme suit entre les associés :

ABDEDED Abdelrahim.....	7500 actions
KAPTAN Omur.....	7500 actions
nombre d'actions composant le capital social:	15 000 actions

Les associés possèdent 15 000 actions de 1 euro chacune qui leur ont été attribuées en
contrepartie de leur apport lors de la constitution de la société.

Ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - CÉSSION D'ACTIONS

Les soussignés, Monsieur KAPTAN Omur soussignés de première part, cède
et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à :

ABDEDED Abdelrahim, cessionnaire, soussigné de seconde part, qui accepte,
de 7500 (sept mille cinq cents) actions, numérotées de 1 à 7500 lui
appartenant à la société ITEC.

ARTICLE 2 - JOUISSANCE - DROIT DE VOTE

Le cessionnaire sera propriétaire des actions cédées et en aura la jouissance à compter
de la date de la présente, le cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis
à disposition des parts après cette date.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS GENERALES

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux actions
qui lui ont été transférées, à compter de la date de la présente, avant ce jour :

Le cessionnaire déclare que les statuts de la Société, à jour, certifiés conformes par le Gérant,



les inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la
s sont présentement cédées.

MODALITES DE PAIEMENT

ession est consentie et acceptée moyennant le prix symbolique de 1 €
rts cédées, laquelle somme a été payée comptant, ce jour par le
unt.

ENT DES ASSOCIES

nt aux dispositions de l'article 13 des statuts, la présente cession a été agréée.

NE DE PROPRIETE

ées sont la propriété exclusive de Monsieur KAPTAN Omur pour les avoir
e de son acquisition.

ARATIONS GENERALES

gnés de première et seconde part déclarent, chacun en ce qui le concerne :
pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs
ement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective,
es de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de
nts ou déconfiture ;
t résidents français au sens de la réglementation des relations financières

né de première part déclare :
e de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées,
rdre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par
a offres consenties à des tiers ou de saisies ;

sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement ;
ociété dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de
l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté
t liquidation judiciaires.

GISTREMENT

K.O



ssion n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article
néral des impôts, et qu'elle n'est pas à prépondérance immobilière,
ont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les

l des actions de la Société est de 15 000 actions,

nce, les droits de cession de droits sociaux sont dus au taux de 0.1%,
enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des

its et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront
sionnaire qui s'y oblige.

res.

Le cédant

